

**Comité d’Etablissement du 16 Septembre 2014.**

***Vos Représentants CGT :***

**ABRAHAM Boris LAMY Eric**

**ARNOUX Madeleine RICHARD Jean-Pierre**

**FRESARD Jean-Pierre RIGARD Christophe**

**GARNAVAULT Delphine VERGUET Philippe**

**Représentant Syndical : Marc PAUTOT**

**🕛 *DEPASSEMENTS DES TEMPS DE TRAVAIL***

Lors des CE précédents la CGT votait des AVIS NEGATIFS suite aux non réponses de la direction et au manque de suivi de l’accord astreinte.

Depuis la dernière réunion faisant suite aux réponses apportées par les directions et aux embauches qui ont permis de gréer les tours d’astreinte la CGT n’a pas donné d’avis NEGATIF.

La CGT soulève le point de la proximité en dépannage et demande aux directions le poids des heures de déplacement lors des dépannages et fait remarquer quand réduisant les zones d’intervention les dépassements seraient diminués.

**🏭 *GESTION PREVISONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES***

La CGT fait remarquer que la GPEC parle bien d’emplois mais pas de compétences.

Les nombreux enjeux liés au recrutement des maitrises, cadres et le manque d’ambition des directions sont un frein important pour l’évolution du collège exécution. Ce point est régulièrement mis en exergue lors des dernières commissions secondaires. Il suffit de compter les nombreux bordereaux vides, notamment dans les fonctions des chargés d’affaires. Malgré le recrutement de BTS le problème des compétences n’est pas résolu et un effet entonnoir est à craindre. La direction doit se poser la question : pourquoi les techniciens réseaux ne postulent pas sur ces plages.

La CGT demande la prise en compte à 100 % de service actif pour les chargés d’affaires et l’octroi de la prime d’adaptation.

La CGT demande un bilan détaillé de l’activité du COF (conseillé orientation formation) et fait remarquer l’insuffisance d’un conseillé pour 728 agents.

La CGT demande un entretien pour la formation séparé de l’entretien annuel.

Pour toutes ces raisons la CGT a donné un AVIS NEGATIF

**🏭 EMPLOIS HANDICAPES**

La CGT fait remarquer que son opposition à l’accord initial signé par les OS minoritaires avait amené à une nouvelle négociation. Le nouvel accord, signé par la CGT, a permis, entre autres, d’augmenter le nombre d’emplois **160 à 240**, de **80** contrats d’alternance et professionnalisation à **100** et de passer le taux d'emplois de 4,65% à 5,09%.Néanmoins la CGT attire l’attention sur le fait que ce secteur protégé l’est de moins en moins. En effet, il est soumis à la rentabilité financière et devient de plus en plus concurrentiel dans le positionnement sur les marchés.

La CGT a donné un AVIS POSITIF

**🏭 EGALITE PROFESSIONNEL HOMMES FEMMES**

La CGT observe quelques améliorations depuis la signature de l'accord.

La CGT fait remarquer qu’il faut commencer le partenariat avec l’éducation nationale dès le collège afin de faire la promotion des métiers accessibles aux femmes.

La CGT a donné un AVIS POSITIF

**🏭 FORMATION**

Ci-dessous la déclaration lue par la délégation CGT qui motive un AVIS NEGATIF

